

Les actions entreprises sur les mégots

Signature du contrat avec Alcome en avril 2022.

Par ordre chronologique :

1. **Création d'un poste** sur la prévention des déchets sur l'espace public,
2. **Définition d'un plan d'actions**,
3. **Définition d'une politique d'autorisation** encadrée d'implantation de cendriers de rue par des tiers sur le domaine public métropolitain,
4. **Expérimentation**, en lien avec JC Decaux, aux arrêts de la ligne de bus de la **ligne C6**
5. **Expérimentation**, dans cadre de l'AMI Citéo, sur les **rives de Saône**
6. **Expérimentation**, en lien avec Gestes Propres, aux arrêts de la ligne de bus de la ligne C2
7. **Sollicitation des communes pour prise d'un arrêté municipal** interdisant le jet de mégots et rappelant les obligations des OTEP Terrasses
8. **Définition d'une méthodologie** pour engager un travail avec les communes de la métropole : identification hotspots + mise en visibilité des cendriers et éteignoirs des corbeilles de propreté + sensibilisation sur site
9. **Des actions ponctuelles de sensibilisation toute au long de l'année** : Faites de la Propreté, Ramassages citoyens, Distribution de cendriers de poche aux fumeurs lors d'évènement organisé (coupe du monde de rugby 2023).

Définition d'un plan d'actions



AXE 1 : SENSIBILISER ET PRÉVENIR LES JETS DE MÉGOT

Action 1.1 : Travailler en partenariat avec les buralistes

Action 1.2 : Développer des outils de communication

AXE 2 : RENFORCER LA RESPONSABILITE DU GESTIONNAIRE DU LIEU DONT SONT ISSUS LES FUMEURS

Action 2.1 : Développer des partenariats avec les gestionnaires de lieux problématiques

Action 2.2 : Rédiger une charte de propreté urbaine pour les restaurateurs et cafetiers avec terrasse

AXE 3 : UTILISER DES ÉQUIPEMENTS PLUS ADAPTÉS

Action 3.1 : Augmenter la visibilité des corbeilles de propreté

Action 3.2 : Mettre en place des cendriers sur l'espace public

AXE 4 : SOUTENIR LES RAMASSAGES CITOYENS ET LES ASSOCIATIONS QUI PROMEUVENT L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Action 4.1 : Soutenir les associations de ramassages citoyens

Action 4.2 : Identifier des « ambassadeurs de la propreté » dans chaque arrondissement et commune

AXE 5 : VERBALISER LES GESTES INCIVIQUES

Action 5.1 : Arrêté municipal à prendre pour chaque commune + Verbalisation par les communes

AXE 6 : QUANTIFIER L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEGOTS AU SOL

Action 6.1 : Évaluer le nombre de mégots au sol

Action 6.2 : Engager un processus d'amélioration continue.



Autorisation d'implantation de cendriers de rue sur domanialité métropolitaine

Problématique : suite mise en place REP produits du tabac (2021) :

- ⇒ Démarchage d'entreprises spécialisées auprès d'établissements de bureau, d'universités, d'acteurs publics, etc, pour proposer un service de mise en place de cendriers de rue devant leur bâtiment, comprenant la collecte et le traitement des déchets (prestations « all inclusive » à charge du gestionnaire).

Conséquences : service **VOIRIE** pour les délivrances d'Autorisation d'Occupation du domaine public pour l'implantation de mobiliers urbains sur l'espace public

- ⇒ Mobilier non prévu dans les autorisations de voirie, aucune prescription d'implantation,
- ⇒ Risques : multiplication de cendriers de rue de façon anarchique => Encombrement du trottoir, absence de garantie du maintien de la marchabilité, besoin d'un ancrage adapté, gabarit du mobilier, etc.



Par ailleurs, des cendriers de rue implantés sur des espaces publics hors domanialité métropole : Universités, SNCF devant les gares lyonnaises, bureaux d'entreprise...

Encadrement des autorisations

Encadrement des autorisations d'implantation de cendriers de rue sur l'espace public de domanialité métropolitaine, à la demande d'un gestionnaire d'établissement sous certaines conditions restrictives :

- Ne disposant pas de domanialité privative devant son établissement,
- Ne pouvant pas fixer un cendrier sur la façade de l'immeuble,
- Lieu identifié comme hotspot mégots (grande concentration de mégots),
- Réserver à certains types d'établissement : enseignements (primaire, collège, lycée, université), immeubles d'entreprise tertiaire, établissements publics, sportifs et culturels, en précisant la population fréquentant l'établissement,
- Gestion exclusive du cendrier à la charge du demandeur (entretien courant, vidage,...),
- Le chef d'établissement devra s'engager à sensibiliser les usagers fumeurs de son établissement à utiliser ce mobilier urbain afin de conserver l'état de propreté devant celui-ci,
- Avec instruction par les services Voirie :
 - Toute demande fera l'objet d'un photomontage et de plan d'implantation,
 - Avis des subdivisions de Voirie pour vérifier l'encombrement du trottoir, le maintien de la marchabilité, l'ancrage et le gabarit du mobilier,
 - Objectif de limiter en nombre de mobilier urbain sur le périmètre (notion de densité).
- L'autorisation reste révoquée si les termes ne sont pas respectés.

Expérimentation JC Decaux Ligne C6

Contexte :

Cadre contractuel = enveloppe innovation marché Vélo'V :

- **JCDecaux**, en lien avec le **Sytral** et **Kéolis**,
- Expérimentation du dispositif **Écomégot** par Keenat.

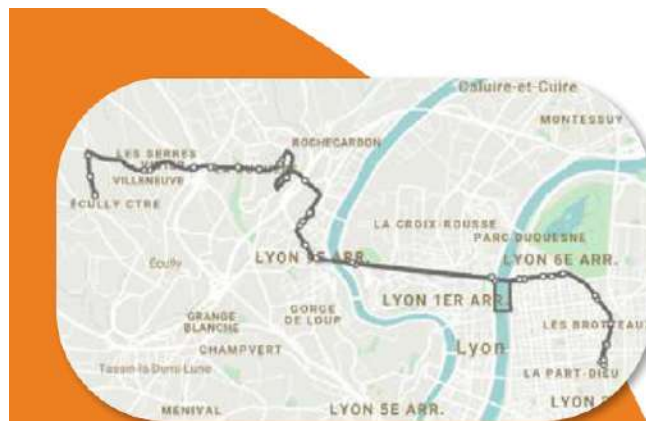
Dates : octobre 2021 / 2022

Lieu : ligne de bus C6

Montant total : 35 000 euros.

Objectifs :

- Sensibiliser les citoyens à la pollution du mégot : éduquer à l'éco-geste,
- Évaluer : la propreté aux arrêts de bus, les pratiques, l'efficacité du dispositif,
- Créer un impact environnemental positif (collecte en vélo) et un impact social positif (personnes en insertion).



Plan du réseau
Ligne C6



Thermomètre de la ligne C6

Implantation du dispositif Eco-mégot

Implantation de cendriers de rue sur 23 abris bus de la ligne C6
+ sensibilisation associée



Bilan de l'expérimentation Ligne C6

- 23 abris bus équipés pendant 12 mois
- 6 stations ayant fait l'objet d'actions de sensibilisation et d'une enquête socio-comportementale

284 241
mégots valorisés 

48 kg
de mégots collectés 

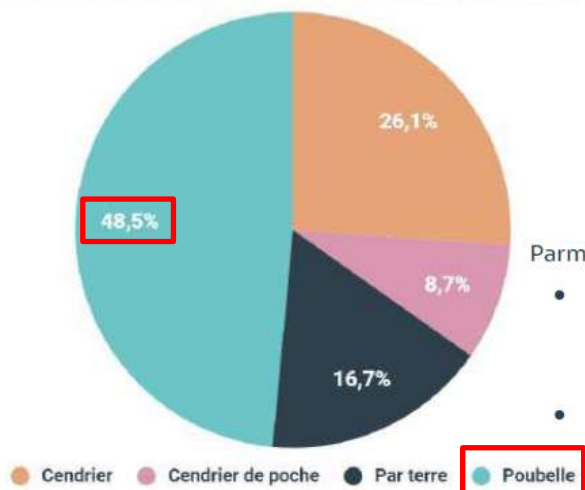
904,8 km
à vélo 

148 heures
d'insertion
Partenaire insertion
AESE 

⇒ **Voyageur type** : majoritairement entre 18 et 30 ans, 24% des interrogés fument et 80% d'entre eux fument aux arrêts de bus.

⇒ La quantité moyenne annuelle de mégots collectés sur les arrêts « sensibilisés » est supérieure à celle des arrêts « non-sensibilisés » => **les actions de sensibilisation sont donc importantes sur les quantités collectées.**

Que faites-vous de votre mégot quand vous avez terminé votre cigarette ?



Parmi ces fumeur.se.s :

- 83,3 % jettent leur mégot dans un dispositif prévu à cet effet (cendrier ; poubelle ; cendrier de poche).
- 16,7 % jettent leur mégot par terre

Le cendrier n'est pas assez visible comparé aux poubelles disponibles. Il serait mieux d'équiper les poubelles directement d'un cendrier.

Il y a moins de mégots au sol !



La sensibilisation est très impactante, il en faut plus !

Expérimentation Salubrité

Rives de Saône

Contexte : appel à Manifestation d'Intérêt Citéo :

« *Prévention et traitement des emballages diffus abandonnés* »

=> Sensibilisation à la problématique Mégots dans le même temps

Lieu : bas des quais de Saône : *espace urbain adossé à une zone naturelle qui attire de nombreux usagers, particulièrement au printemps => Forte dégradation de la propreté.*

Objectifs : **réduire la présence des déchets au sol sur les bas-ports et la pollution de la Saône à proximité => Faire évoluer les comportements des usagers et réduire les déchets au sol.**

Planning : printemps 2022 à Été 2023.

Déroulement :

- Printemps 2022 : méthodologie + diagnostics
- S2 2022 : bilans + plan d'actions
- Printemps 2023 : mise en œuvre des actions
- Puis : diagnostics, bilan, résultats.



Actions de communication

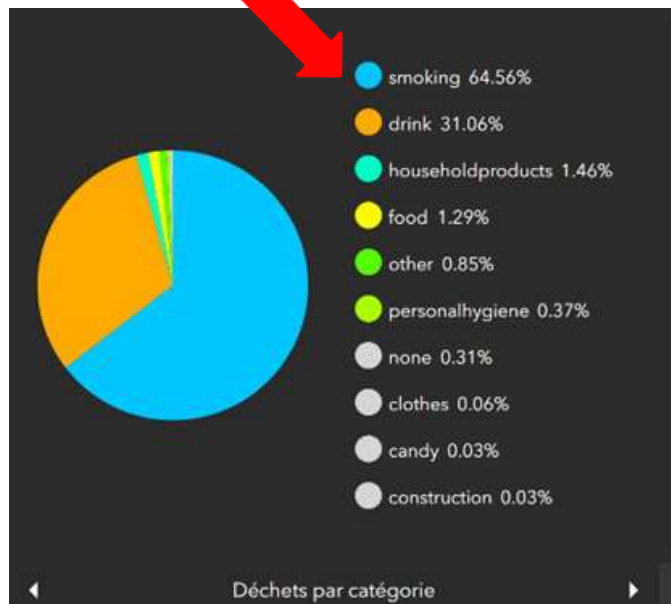


+ actions de sensibilisation auprès des usagers : 2 613 groupes sensibilisés

Focus : caractérisation des déchets au sol

Caractérisation via Application Litterati, durant 4 semaines en 2022, puis en 2023.

- ⇒ Les mégots sont les déchets les plus nombreux trouvés au sol (avec les capsules de bière).
- ⇒ Déchets très difficiles à nettoyer,
- ⇒ Accumulation au sol au fil du temps,
- ⇒ Usagers peu sensibles aux petits déchets, qu'ils jugent « insignifiants ».



Marques les plus représentées dans les déchets au sol (2023)

Les déchets liés au tabac ont augmenté de **23% en nombre** entre 2022 et 2023.

Définition d'une méthodologie de sensibilisation en lien avec les communes

- **2023** : Sollicitation des communes pour prise d'un arrêté municipal interdisant le jet de mégots et rappelant les obligations des OTEP Terrasses.
- **2024** : Travail avec les communes ayant pris l'arrêté :
 1. **Identification des hotspots** => état des lieux, avec fiche de recensement, en lien avec la mairie, les conseils de quartiers.
 2. **Sensibilisation des fumeurs** sur ces hotspots, avec différentes actions :
 - Mise en visibilité des cendriers et éteignoirs des corbeilles de propreté
 - Mise en place de stickers « Bien écrasé = jeté en sécurité » sur les corbeilles
 - Marquage au sol des avaloirs « Ici, commence le fleuve, ne rien jeter »
 - Accompagnement des établissements le cas échéant
 - Sensibilisation à venir des fumeurs sur site
 - Distribution de cendriers de poches aux fumeurs
 3. **Mesure à venir des indicateurs** dans le temps :
 - Comptage avant et après déploiement des actions
 - Sondages perception des usagers sur la propreté des hotspots.

